



## MITJET 2L ENDURANCE

### BON DE COMMANDE 2014

NOM : .....

ADRESSE : .....

SI SOCIETE, N° RCS : .....

**PRIX VEHICULE NEUF MITJET 2L ENDURANCE** sans option : **45.500,00 € HT**, soit 54.418,00 € TTC  
(tarif départ usine, hors frais de transport)

- Véhicule homologué pour rouler sur circuit de compétition uniquement, prêt à rouler dans les meetings MITJET 2L ou MITJET 2L ENDURANCE.
- Aucune garantie, hormis la garantie légale pour vice caché, n'est donnée sur le véhicule.
- Aucune pièce de rechange n'est incluse.

#### CARROSSERIE:

Cocher la carrosserie désirée:

- style A
- style B
- style M

**OPTIONS : (tarifs hors frais de montage - tarif montage options : 60 € HT, soit 71,76 € TTC / heure).**

- Siège baquet passager avec ceinture (317,10 € HT) soit 379,25€ TTC
- Glissières de siège (107,10 € HT) soit 128,09 € TTC
- Palettes au volant (5.360,00 € HT) soit 6.410,56 € TTC

#### OPTIONS CARBONE

- Tableau de bord (256,20 € HT) soit 306,41 € TTC
- Tunnel (224,00 € HT) soit 267,90 € TTC
- Aileron (158,20 € ht) soit 189,21 € TTC
- Déflecteur aileron (67,80 € HT l'unité) soit 81,09 € TTC
- Déflecteur pare choc avant (69,00 € HT l'unité) soit 82,52 € TTC
- Déflecteur pare choc arrière (69,00 € HT l'unité) soit 82,52 € TTC
- Déflecteur bas de caisse complet (69,00 € HT l'unité) soit 82,52 € TTC
- Extracteur d'air pare choc arrière (126,00 € HT) soit 150,70 € TTC
- Déflecteur pavillon (91,97€ HT l'unité) soit 109,99 € TTC

#### DATE PREVISIONNELLE DE LIVRAISON :

5 mois à compter de la date de réception d'un chèque d'acompte de 20.000,00 €.

Fait à :

Le :

Signature :





## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### OBLIGATIONS :

L'achat d'une MITJET 2L n'est possible que pour participer à des épreuves sportives organisées par M3 ou VIP CHALLENGE et il est expressément interdit à tout acheteur d'utiliser le véhicule lors de courses ou épreuves organisées par une autre société ou lors d'une manifestation publique, ou pour toute autre utilisation, quelle qu'elle soit, ainsi que sur route.

L'acheteur s'interdit, pendant les 5 années qui suivent la livraison du véhicule, de vendre le véhicule à un tiers sans en informer préalablement M3, en lui indiquant le nom, les coordonnées de l'acquéreur et son prix de vente.

Pendant 15 jours à compter de cette notification (par LR avec AR), la société M3 disposera d'une priorité de rachat aux mêmes conditions. En tout état de cause, l'acquéreur devra s'engager à participer exclusivement aux courses ou épreuves organisées par M3 ou VIP CHALLENGE.

### DECHARGE DE RESPONSABILITE :

Je soussigné Monsieur : .....décharge de toutes responsabilités la société M3 et VIP CHALLENGE des dégâts corporels ou matériels pouvant découler de l'utilisation d'une MITJET 2L, sauf à ce qu'il soit démontré que ces dommages proviennent d'un vice caché ou d'un manquement de M3 ou VIP CHALLENGE à ses obligations.

### MODE DE REGLEMENT :

Paiement d'un acompte de 20.000,00 € TTC à l'ordre de VIP CHALLENGE, à la commande, 15.000,00 € TTC au 15 janvier et paiement du solde avant la livraison. Tout défaut de paiement à l'échéance entraînera l'application de plein droit, à compter de cette échéance, d'intérêts au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal. M3 aura en outre la faculté de refuser de procéder à la livraison de la MITJET 2L dès lors que l'encaissement effectif de l'intégralité du prix ne sera pas intervenu, ou au contraire d'en exiger l'exécution forcée subordonnée au paiement préalable de l'intégralité de ce même prix.

En cas de désistement notifié par l'acheteur avant la date prévue de livraison, l'acompte sera conservé par M3. Dans l'hypothèse où VIP CHALLENGE ne pouvait livrer un véhicule MITJET 2L, elle serait redevable vis-à-vis du client, sauf cas de force majeure, d'une indemnité d'un montant équivalent. De plus, si le désistement du client intervient plus d'un mois après la commande, M3 sera fondée à réclamer le paiement de 50 % du prix total de vente.

### CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE :

Dans l'hypothèse où la MITJET 2L était livrée à l'acquéreur sans que son paiement ne soit intégralement intervenu, son transfert de propriété n'interviendra qu'après complet paiement du prix en principal et accessoire et ce quelque soit la date de livraison. Dès la livraison, les risques de perte, vol ou destruction demeurent toutefois à la charge de l'Acquéreur qui doit s'assurer à cet effet.

L'inexécution par l'Acquéreur de son obligation à paiement, pour quelque cause que ce soit, confère ainsi à la société VIP CHALLENGE le droit d'exiger la restitution immédiate de la MITJET 2L aux frais, risques et périls du Client et de résoudre la vente. Dans cette hypothèse, toute somme versée par le client restera définitivement acquise à VIP CHALLENGE à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice de toute autre action que la société VIP CHALLENGE serait en droit d'intenter de ce fait à l'encontre du Client.

### CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPETENCE :

Tout différend découlant de l'interprétation l'exécution ou ses suites, ou la résiliation du présent contrat relève, dès lors que le co-contractant est commerçant, du tribunal de commerce de TOULOUSE.

Fait à :

Le :

Signature :

